



Bénin

Niger



Burkina Faso

« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

1

PROJET « EAU AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA MEKROU »

Termes de Référence pour le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux couplé avec inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou et atelier de restitution au Bénin



Ce projet est financé par la Commission de l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

TABLES DES MATIERES

SIGLES & ABREVIATIONS	3
1. CONTEXTE	4
1. OBJECTIFS DU GWP/AO	4
2. OBJECTIFS DU PROJET MEKROU	4
3. DISPOSITION DE LA MISE ENOEUVRE DU PROJET MEKROU	5
4. OBJECTIFS DE LA MISSION	5
5. RESULTAT ATTENDU DE LA MISSION	8
6. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION	9
7. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT	10
8. DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA MISSION	10
9. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION	11
10. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE	11
11. SUIVI DE LA PRESENTE MISSION	11
12. DEPOT DES OFFRES	12
13. CONTACT	12

SIGLES & ABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATION
ABN	Autorité du Bassin du Niger
CCR	Centre Commun des Recherches
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP/AO	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
GWP	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
GWP/AO	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
GWPO	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
OCB	Organisations Communautaires de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementales
PNE	Partenariat National de l'Eau
UE	Union Européenne

1. CONTEXTE

Le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) est un réseau international indépendant œuvrant à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

La mission du Partenariat Mondial de l'Eau est d'appuyer les pays dans le développement et la gestion durable de leurs ressources en eau.

Cette mission reconnaît que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. Le GWP fait la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Tandis que le GWP est un réseau ouvert et comprend des membres de toutes les régions du monde, le programme du GWP se destine d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest.

1. OBJECTIFS DU GWP/AO

Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la région. Le GWP/AO devra être vu comme un service technique et professionnel indépendant, complémentaire aux structures régionales existantes et à toutes les parties prenantes œuvrant activement à la mise en œuvre de la GIRE dans la région Ouest africaine. Celles-ci pourraient comprendre les gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations Communautaires de Base (OCB), les universités, le secteur privé, etc.

Les objectifs spécifiques du GWP/AO sont de :

- Développer des approches conceptuelles pour la mise en œuvre opérationnelle des principes de Dublin Rio en Afrique de l'Ouest, en s'inspirant de l'expérience internationale naissante et en adaptant les options aux réalités des pays de la région ;
- Améliorer l'échange d'expérience par le travail en réseau de l'expertise dans la région de même que l'établissement de contacts avec d'autres régions et l'expertise internationale ;
- Faciliter la mise à disposition de l'aide stratégique en GIRE dans la région aux niveaux régional, national et local. Cette aide pourra inclure l'identification des besoins et de l'expertise existante dans le secteur de l'eau de même que les insuffisances à combler par les prestataires de service compétents.

2. OBJECTIFS DU PROJET MEKROU

L'objectif global de ce projet est de soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans des zones en développement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

1. la mise en place du Cadre de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier du Mékrou ;

2. l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau pour la croissance verte dans le bassin de la rivière Mékrou (eau et sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié et conservation de l'environnement, pour répondre aux défis liés au changement climatique) et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

3. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET MEKROU

Le GWP / AO a développé son programme de travail 2014 - 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2014-2019 du GWP, et aussi un certain nombre de projets destinés à être mis en œuvre dans la sous région ouest africaine.

La Commission Européenne a généreusement financé le projet intitulé « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger).

Le mécanisme global de coordination est contenu dans le rapport de l'atelier de lancement du projet.

Le dispositif suivant est mis en place pour la gestion de projet :

- **L'Unité de Projet** basée au bureau du GWP Afrique de l'Ouest à Ouagadougou. L'unité de projet est en relation permanente avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette Unité de Projet comprend un Chargé de Projet à temps plein et un Assistant en Finance et Administration, et travaille sous la supervision du Secrétaire Exécutif du GWP Afrique de l'Ouest. Dans le cadre des missions de supervision, le Chargé de Projet et son Assistant auront à faire régulièrement des tournées d'inspection, de supervision et de suivi sur les différents sites du projet où une prestation est en cours d'exécution. Elle assure également la communication avec et entre tous les acteurs impliqués dans le projet.
- **Appui au projet.** Le GWPO à Stockholm est le signataire de l'accord entre le GWP et l'UE. Il assume la responsabilité contractuelle, la supervision d'ensemble, la surveillance financière, le contrôle qualité et le support technique auprès du bureau du GWP Afrique de l'Ouest et des autres PNE en fonction des besoins.
- **Communication projet.** Le GWP assure tant au niveau global qu'au niveau national une communication régulière avec les principaux partenaires, les responsables du Centre Commun des Recherches (CCR) et de l'UE à Bruxelles et dans leurs pays respectifs, de préférence selon une fréquence trimestrielle pendant la première année.

4. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents Termes de Référence portent sur les modalités de mise en œuvre de l'activité 'Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux' couplé avec "l'Inventaire des différents Projets exécutés ou en cours d'exécution, avec synthèse des activités, résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir au niveau de chaque pays" et atelier de restitution au Bénin".

Les TdRs se basent sur les documents du projet à savoir " Water for growth and poverty reduction in the Mekrou transboundary river basin version du 16 octobre 2013" et sa version française « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou »

(Burkina Faso, Bénin et Niger) ainsi que le rapport de l'atelier de lancement qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014.

5.1 Objectif général:

L'objectif général de la présente étude consiste à : i) conduire l'étude portant sur le « "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux" couplée avec " l'inventaire de tous les projets exécutés (si possible depuis 1983) ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou au Bénin" ; ii) rechercher une synergie entre les différents acteurs de toutes ces initiatives afin de s'assurer d'un développement harmonieux et durable du bassin de la Mékrou dans un esprit transfrontalier et atelier de restitution au niveau du Bénin »..

- Au cours de la recherche, les thématiques suivantes doivent être explorées : Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Amélioration des connaissances sur la ressource en eau ;
- Energie ;
- Agriculture ;
- Risques ;
- Biodiversité du parc W;
- Climat ;
- Erosion et dégradation des sols ;
- Conseil agro-météorologique ;
- Essais participatifs de réduction de la pauvreté.

5.2 Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de la présente étude consiste à :

- i) Pour le diagnostic institutionnel participatif :
 - Faire le recensement exhaustif de toutes les structures nationales étatiques ou de la société civile (centrales, déconcentrées et décentralisées) dont les attributions font d'elles des acteurs du processus de planification des objectifs, d'exécution des actions de développement, de préservation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire, le développement urbain et rural dans l'aire géographique du projet Mékrou ;
 - Elaborer le répertoire ainsi qu'une analyse fine des attributions, rôles, organisation, responsabilités et fonctionnement de chacune des structures sus-recensées dont l'action peut avoir des impacts sur le projet Mékrou ;
 - Faire le bilan de la situation actuelle (attributions, moyens, organisation,) en faisant ressortir les outils (législatifs et réglementaires) de chaque structure impliquée dans le projet Mékrou avec une proposition d'un mécanisme ou d'une plate-forme de gestion du projet au niveau pays et d'une et/ou des structures pouvant abriter les différents centres d'alerte, d'information, de contrôle et autres prévus dans le document du projet selon leurs attributions spécifiques ;
 - Faire l'évaluation participative des mécanismes existants de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau aux niveaux local, national ou transfrontalier, avec la participation des usagers de manière transversale au secteur et prenant en compte les dimensions amont/aval ;
 - Faire le diagnostic institutionnel participatif sur les aspects institutionnels et légaux, à travers des consultations nationales dans chaque pays, pour le développement et l'exécution du projet. Cette analyse comprendra l'examen des rôles et des responsabilités de tous les acteurs impliqués dans les processus de planification et d'exécution.

-
- i) En ce qui concerne l' inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution :
- donner les informations générales sur le projet à savoir l'intitulé du projet, sa source de financement, son année d'exécution, qui l'a exécuté c'est-à-dire le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre (conformément à la fiche qui est ci-jointe);
 - Indiquer ses objectifs global et spécifiques ;
 - faire l'inventaire des activités voir tâches ou sous-activités exécutées ou en cours d'exécution ;
 - donner les informations sur l'aire géographique dudit projet ;
 - indiquer les résultats atteints ou à atteindre, les livrables attendus ou disponibles ; les indicateurs ; les outils mis en place ou à mettre en place et éventuellement les questions transversales traitées ou en cours de traitement par ledit projet.
 - répertorier les accords de collaboration existants entre les acteurs nationaux ;
 - répertorier les mécanismes des différentes synergies entre les initiatives en cours dans la zone.
 - analyser les rapports issus des différents projets exécutés dans le secteur de l'eau (si possible depuis 1983) au Bénin dans la zone du projet de la Mékrou;
 - identifier les activités-doublons prévus dans le projet Mékrou ;
 - exploiter les données des projets exécutés ou en cours d'exécution par les institutions régionales ;
 - proposer de supprimer les activités-doublons ou les réaménager voire les reformuler, mais s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs du projet ;
 - proposer un guide sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources mises en œuvre dans le cadre du projet Mékrou ;
 - remplir par projet la fiche signalétique ci-jointe en annexe.

Les aspects sur la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits devront être une préoccupation permanente dans le cadre de cette mission.

5.3 Mandats du Consultant

Pour ce qui est du Diagnostic participatif institutionnel, le Consultant fera usage de son savoir-faire pour l'atteinte des objectifs spécifiques sus-énumérés.

Quant aux Inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution, le mandat du consultant porte sur les principaux points suivants :

Analyse des rapports issus des travaux sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution (si possible depuis 1983) dans la zone du Projet Mékrou au Bénin

Sur la base d'un examen des rapports relatifs aux différents projets exécutés ou en cours d'exécution au Bénin et tenant compte éventuellement en cas de besoin des différents diagnostics et études réalisés par le projet Mékrou et/ou entreprises dans d'autres cadres, le consultant fera une analyse critique desdits rapports.

Il fera usage de ses propres connaissances pour améliorer la conduite de la présente mission.

Identification des activités,-doublons au niveau du projet Mékrou

Sur la base des résultats de l'analyse menée ci-dessus, le consultant mettra en évidence les activités-doublons au niveau du projet Mékrou par rapport aux autres initiatives dans la zone du projet. Après avoir justifié leur existence en activité-doublon pour l'atteinte des résultats, il peut proposer de les supprimer ou s'il juge opportun, leur réaménagement ou leur reformulation.

Guide sur la synergie à mettre en place

Sur la base de la situation des analyses ci-dessus, le consultant proposera un guide sur la synergie à mettre en place entre le projet Mékrou et les autres initiatives en cours dans la zone du bassin de manière à développer un environnement favorable à la mise en œuvre du projet en sauvegardant la biodiversité qui s'y développe. Cette synergie sera composée des règles à observer, des méthodologies de collaboration, des actions à entreprendre et autres. Si possible, il sera fait dans ce guide les répertoires des accords de collaboration existants entre les acteurs nationaux exécutant ces projets en mettant en exergue les mécanismes de ces différentes synergies.

5. RESULTAT ATTENDU DE LA MISSION

Le principal résultat attendu de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de l'atelier de restitution des travaux issus de la mise en œuvre de l'activité « "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux au Bénin" couplée avec " l'inventaire de tous les projets exécutés (si possible depuis 1983) ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou au Bénin" et atelier de restitution au Bénin est transmis au PNE-Bénin ».

Le rapport de l'étude est un document qui doit comporter tous les éléments sus-indiqués dans l'objectif de la présente étude. Il doit être structuré comme suit :

- Volume 1 : le recensement exhaustif de toutes les structures nationales étatiques ou de la société civile (centrales, déconcentrées et décentralisées) dont les attributions font d'elles des acteurs du processus de planification des objectifs, d'exécution des actions de développement, de préservation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire, le développement urbain et rural dans l'aire géographique du projet Mékrou ;

Ce volume comprendra également le répertoire ainsi qu'une analyse fine des attributions, rôles, organisation, responsabilités et fonctionnement de chacune des structures sus-recensées dont l'action peut avoir des impacts sur le projet Mékrou ;

- Volume 2 : le bilan de la situation actuelle (attributions, moyens, organisation,) en faisant ressortir les outils (législatifs et réglementaires) de chaque structure impliquée dans le projet Mékrou avec une proposition d'un mécanisme ou d'une plate-forme de gestion du projet au niveau pays et d'une et/ou des structures pouvant abriter les différents centres d'alerte, d'information, de contrôle et autres prévus dans le document du projet selon leurs attributions spécifiques ;

Ce volume comprendra également l'évaluation participative des mécanismes existants de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau aux niveaux local, national ou transfrontalier, avec la participation des usagers de manière transversale au secteur et prenant en compte les dimensions amont/aval ;

Egalement sera développé dans ce volume le diagnostic institutionnel participatif sur les aspects institutionnels et légaux, à travers des consultations nationales dans chaque pays, pour le développement et l'exécution du projet. Cette analyse comprendra l'examen des rôles et des responsabilités de tous les acteurs impliqués dans les processus de planification et d'exécution.

- Volume 3 : Identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou et les autres projets;
- Volume 4 : Proposition d'annulation des activités-doublons au niveau du projet Mékrou ou de leur réaménagement voire leur suppression ;
- Volume 5 : Guide sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources du projet Mékrou.

6. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente activité est « Le rapport du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux et atelier de restitution au Bénin » couplée avec " l'inventaire de tous les projets exécutés (si possible depuis 1983) ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou au Bénin" et atelier de restitution au Bénin est transmis au PNE-Bénin ». Il est structuré en cinq (05) volumes comme il suit :

- Volume 1 : le recensement exhaustif de toutes les structures nationales étatiques ou de la société civile (centrales, déconcentrées et décentralisées) dont les attributions font d'elles des acteurs du processus de planification des objectifs, d'exécution des actions de développement, de préservation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire, le développement urbain et rural dans l'aire géographique du projet Mékrou ;

Ce volume comprendra également le répertoire ainsi qu'une analyse fine des attributions, rôles, organisation, responsabilités et fonctionnement de chacune des structures sus-recensées dont l'action peut avoir des impacts sur le projet Mékrou ;

- Volume 2 : le bilan de la situation actuelle (attributions, moyens, organisation,) en faisant ressortir les outils (législatifs et réglementaires) de chaque structure impliquée dans le projet Mékrou avec une proposition d'un mécanisme ou d'une plate-forme de gestion du projet au niveau pays et d'une et/ou des structures pouvant abriter les différents centres d'alerte, d'information, de contrôle et autres prévus dans le document du projet selon leurs attributions spécifiques ;

Ce volume comprendra également l'évaluation participative des mécanismes existants de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau aux niveaux local, national ou transfrontalier, avec la participation des usagers de manière transversale au secteur et prenant en compte les dimensions amont/aval ;

Egalement sera développé dans ce volume le diagnostic institutionnel participatif sur les aspects institutionnels et légaux, à travers des consultations nationales dans chaque pays, pour le développement et l'exécution du projet. Cette analyse comprendra l'examen des rôles et des responsabilités de tous les acteurs impliqués dans les processus de planification et d'exécution.

- Volume 3 : Identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou et les autres projets;
- Volume 4 : Proposition d'annulation des activités-doublons au niveau du projet Mékrou ou de leur réaménagement voire leur suppression ;
- Volume 5 : Guide sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources du projet Mékrou.

Le rapport provisoire sera validé au cours d'un atelier organisé par le PNE-Bénin. Suite à cette étape, le Consultant élaborera la version définitive du rapport qui devra prendre en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant des différentes consultations de ces acteurs.

Le rapport final de l'étude composé des deux (02) volumes sera remis sur support papier et sous forme de fichier électronique sur CD-ROM en un (01) exemplaire.

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir un Chef de mission dont le profil est le suivant :

Un Chef de mission : spécialiste en développement organisationnel et développement institutionnel, ayant le niveau Bac +5 et une expérience avérée dans l'élaboration de plan et/ou de schéma de développement des ressources humaines. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international. Il doit justifier des expériences en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en évaluation des performances et compétences d'une institution chargée des missions de service public.

Il doit également avoir de très bonnes connaissances des enjeux du secteur de l'eau et de l'approche GIRE, une bonne connaissance des compétences dévolues ou transférables aux collectivités décentralisées au Bénin et une forte capacité de synthèse et de rédaction. Une expérience en matière de gestion institutionnelle du secteur de l'eau sera considérée comme un atout.

Le Chef de mission peut se faire assister d'un expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau dont le profil est le suivant :

- **Un expert en Gestion Intégrée des ressources en Eau** : Ingénieur niveau BAC+5 en hydraulique, génie rural, aménagement, ressources naturelles ou tout autre domaine connexe, spécialiste des problématiques du secteur de l'eau et plus particulièrement des questions GIRE. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international et avoir une bonne connaissance des institutions chargées des missions de service public dans le domaine de l'eau.

Le Consultant peut en outre s'adjoindre d'autres compétences dont il argumentera la présence dans son équipe.

8. DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA MISSION

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Bénin à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les structures impliquées dans le Projet Mékrou et concernées par l'étude. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une consultation documentaire : i) étude des documents du projet Mékrou ; ii) Rapport de l'atelier de lancement du projet Mékrou ; iii) étude éventuelle des résultats des études précédentes, des orientations politiques proposées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin ; etc... ;
- des rencontres éventuellement avec, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la météorologie ; les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge

de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la météorologie, de leurs services déconcentrées, des structures décentralisées impliquées dans le projet Mékrou ;

- des rencontres éventuellement avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions nationales/régionales intervenant dans le secteur de l'eau, y compris les ONG finançant des projets ;
- des rencontres éventuellement avec les acteurs de ces projets.

Le Consultant peut solliciter en cas de besoin l'appui de l'équipe du PNE-Bénin pour la conduite de ladite mission.

9. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

L'étude devra être réalisée dans un délai total de vingt (25) jours ouvrés y compris la préparation et l'organisation et la tenue de l'atelier de validation du rapport avec la réalisation d'un rapport provisoire et d'un rapport final. Le Consultant sera chargé de faire la modération au cours de l'atelier de validation.

Toutefois, cette estimation ne comprend pas les délais de réaction et validation par le PNE-Bénin. Le consultant présentera un chronogramme en annexe qui illustrera l'enchaînement dans le temps des différentes étapes de la mission.

10. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

Le Consultant assurera la prise en charge des frais de subsistance et de déplacement de son personnel en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires à la bonne exécution du projet. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

11. SUIVI DE LA PRESENTE MISSION

La supervision de l'étude sera assurée par le PNE-Bénin.

Rôle du PNE-Bénin

Le PNE-Bénin est le commanditaire de la présente étude. A ce titre il est l'interlocuteur et le superviseur du Consultant. Mais, il délègue ses pouvoirs au Chargé de Programme dont le cahier de charges est le suivant :

- ✓ Orienter en cas de besoin le Consultant sur le travail à faire et superviser la conduite de ladite mission ;
- ✓ Appuyer le Consultant si nécessaire (mise à disposition de documents référentiels, échanges/discussions réguliers avec le Consultant, etc.).
- ✓ Organiser les réunions de discussions/d'échanges sur divers sujets (collecte et validation des données nécessaires, etc.).

- ✓ Participer si nécessaire aux réunions/ateliers de validation des éléments organisés par le Consultant.
- ✓ Réceptionner le rapport provisoire du Consultant;
- ✓ Transmettre au Consultant les commentaires et observations sur les rapports provisoires ;
- ✓ Organiser la validation des différents rapports soumis au PNE-Bénin par le Consultant ;
- ✓ Transmettre et diffuser les rapports au niveau des acteurs impliqués dans la gestion du Projet Mékrou ;
- ✓ Organiser les réunions avec le Chargé du Projet Mékrou basé au GWP/AO ;
- ✓ vérifier la conformité de la facturation du Consultant conformément aux modalités de paiement définies par les documents de base du présent projet.

12. DEPOT DES OFFRES

Le poste est basé à Cotonou, Bénin mais le travail pourra nécessiter des voyages sur le terrain dans la zone du Projet Mékrou sur le territoire béninois.

Seules les personnes morales ou physiques ayant les qualifications et expériences en rapport avec cette étude doivent postuler, et les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Le dossier de candidature doit comporter : i) une lettre de candidature adressée au PNE-Bénin en ayant soin de marquer clairement le titre de l'appel à candidature ; ii) un ou les curriculum vitae détaillés de (ou des) l'expert (s) avec les noms, coordonnées de trois personnes de référence ; iii) les copies légalisées des diplômes obtenus ; iv) la méthodologie pour l'exécution de l'étude; v) l'offre financière pour la consultance ; vi) le chronogramme détaillé ; vii) la liste des moyens logistiques.

Le dossier de candidature doit être déposé en trois (3) exemplaires, dont un original, ainsi qu'en version digitale, **au plus tard le 15 Juillet 2014 à 12 h heure locale) au Secrétariat de la Coordination Nationale du PNE-Bénin sis à Placodji dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé(DDS) de l'Atlantique et du Littoral à l'adresse suivante :**

Tél. (229) 21 31 10 93 /66118033

E-mail : contact@gwppnebenin.org

Seul le candidat ou la structure sélectionné sera contacté.

13. CONTACT

Les renseignements complémentaires sur les présents termes de référence pourront être obtenus à l'adresse suivante :

M. André ZOGO, Coordonnateur du PNE-Bénin, Cotonou ; Tel : 00229 21 31 10 93 ; Mobile : 00229 95 33 84 78/90 91 62 22

Annexe 1 : Fiche d'inventaire

Les informations synthétiques sur les Projets recensés seront présentées dans la fiche ci-après :

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET	
Intitulé du projet	????????????????????
Type de projet	Projet à couverture municipale, ou au niveau de l'Arrondissement, du village, nationale ou régionale dans les 3 pays (Bénin, Burkina Faso ou le Niger).
Maître d'ouvrage	-
Maître d'œuvre	-
Agences d'exécution	(S'il y a lieu)
Coordination	(Dites comment la coordination a été assurée et par quelle structure ou par qui, etc.....)
Bailleurs de fonds	Qui a financé le projet ou citer les différents bailleurs de fonds s'il en a eu plusieurs
Zone d'intervention	(donner la zone d'intervention du Projet (village, arrondissement, commune ou autres dénomination selon le découpage administratif du pays)
Coût estimé	(donner le coût du projet en FCFA si possible ou en la monnaie indiquée dans le document du projet)
Durée	(donner les informations sur la durée du projet et indiquer si le projet a été exécuté en plusieurs phases. Si oui donner les informations sur la durée des différentes phases)
Date de démarrage	??????
Date probable de fin/ou date de fin	????????
Objectif global du projet	????????????????????
Objectifs spécifiques du projet	????????????????????
Composantes du projet	citer les différentes composantes du projet
Activités de chaque composante du Projet ou du Projet s'il est exécuté en un seul bloc	Indiquer les activités, les résultats, les livrables et les indicateurs par composantes s'il y en a eu ou les activités du projet si le projet a été exécuté ou est en cours d'exécution en un seul bloc
Résultats du Projet ou de chaque composante du Projet	
Livrables par composante ou du Projet s'il est exécuté en un seul bloc	
Indicateurs de chaque composante du Projet ou du Projet s'il est exécuté en un seul bloc	
Outils mis en place ou à mettre en place par le projet	
Toutes autres informations pertinentes pouvant aider le Projet Mékrou à enclencher la synergie souhaitée	

